

XXX^{ème} VOYAGE D'ÉTUDE DU CLUB DES CLUBS IMMOBILIERS

29 février & 1^{er} mars 2024. à Casablanca



Chers Alumni,

Le **Club des Clubs Immobiliers**, association professionnelle unique qui regroupe 27 clubs immobiliers des grandes écoles et universités françaises dont les membres interviennent dans le secteur immobilier : sociétés d'investissements, de promotion immobilière, banquiers... organisera en 2024 son **30^{ème} voyage d'étude annuel** qui comme chaque année bénéficiera d'une forte notoriété auprès des professionnels de l'immobilier.

À cette occasion, notre association a décidé de doublement innover d'une part en prévoyant d'organiser son voyage d'étude annuel pour la première fois sur deux jours et d'autre part en se rendant à **Casablanca, au Maroc les jeudi 29 février et vendredi 1^{er} mars 2024.**

L'histoire de Casablanca, sa **singularité architecturale**, son rôle moteur dans l'**attractivité** du pays en termes de tourisme et d'**investissements**, sa dynamique d'**innovation**, son « **lifestyle** » éclectique et ses paradoxes ont motivés les organisateurs et les 27 associations et clubs immobiliers composant notre association de retenir cette destination pour célébrer comme il se doit leur 30^{ème} voyage d'étude annuel.

Casablanca, que ce soit à travers le **développement de projets immobiliers ambitieux** aux **meilleurs standards internationaux**, ou encore à travers la création et la valorisation d'un contenu dédié au patrimoine culturel et architectural de la Ville blanche envisage en effet de devenir l'une des **principales destinations d'affaires en Afrique.**

Différents acteurs immobiliers et de la construction français ou internationaux se sont du reste déjà positionnés à Casablanca. Une extension à Rabat est envisagée.

Ce voyage d'étude annuel sera coorganisé par **ESPI Alumni** et les membres du **bureau du Club des Clubs Immobiliers.**

Nous serions très heureux de vous compter parmi nos participants de ce voyage d'étude qui regroupera environ 150 personnes.

Nous sommes persuadés que grâce à votre concours, ce voyage d'étude sera une réussite et qu'il restera dans la mémoire de tous les participants.



**Le club des
CLUBS
IMMOBILIERS**

Edouard VITRY

Addleshaw Goddard (Europe) LLP
Avocat Associé - FRICS

**PRÉSIDENT
du Club des Clubs
Immobiliers**



INSCRIPTION INDIVIDUELLE

**INSCRIPTION DIRECTE ET PAIEMENT EN LIGNE SUR :
WWW.LECLUBDESCLUBSIMMOBILIERS.ORG**

rubrique Evènement / Voyage annuel. Toute correspondance relative au voyage devra être envoyée à :
casablanca2024@leclubdesclubsimmobiliers.org



Inscription et règlement avant le 31 décembre 2023

Diplômé de l'un des clubs affilié au CDCI (avion & hôtel inclus) :	480 € jusqu'au 15/12/2023	550 € après cette date
Inscriptions sur place (hors avion et hôtel) :	300 € jusqu'au 15/12/2023	350 € après cette date
Tarif non-affilié <u>quelque soit la date d'inscription</u> :	600 € avec avion et hôtel	400 € sans avion et hôtel

Sur le montant de cette participation, le CDCI s'engage à reverser 10 € par participant à la Croix Rouge Française au profit de l'aide au Maroc (sous réserve de l'accord du participant). Accord du participant sur le versement de10 € : Oui Non



**PASSEPORT EN COURS DE VALIDITÉ OBLIGATOIRE
AVEC UNE DATE D'EXPIRATION SUPÉRIEURE
À 6 MOIS À LA DATE DE FIN DU VOYAGE
(SOIT LE 1^{ER} JUILLET 2024)**

LE CLUB DES CLUBS IMMOBILIERS :

AJEDIM ASSAS • Anciens de l'ESPI • ARTS & METIERS Alumni • CENTRALE SUPELEC Immo • Club immobilier de PARIS DAUPHINE • EDC Immo • EDHEC Immo • EM Lyon Club Immobilier Paris • ENA Immobilier • Club ENTPE Immobilier • ESC NEOMA Immo • ESCP EAP Immo • ESSEC Pierre • ESTP Immobilier • HEC Immobilier • IAE Immobilier • ICG Immo • ICH Cnam Alumni • INSEAD Pierre • ISG Immo • KEDGE Alumni • Les Mines • PSB Immo • Sciences-Po Immobilier • SORBONNE Immo • Tribu immobilier de TBS Alumni • X PONTS Pierre.

Membres partenaires : CIMP (Club Immobilier Marseille Provence) • CINA (Club Immobilier Nantes Atlantique)

Association loi de 1901; Siège social : 23, avenue de la Dame Blanche 94120 FONTENAY/BOIS www.leclubdesclubsimmobiliers.org

Lors de mon inscription au voyage, je règle la réservation par paiement en ligne. Le nombre de places étant limité, seules les inscriptions accompagnées du règlement et après vérification et validation correspondante des clubs, des informations d'appartenance aux clubs seront prises en compte. Mon inscription ne sera prise en compte qu'à réception de mon règlement et ne sera validée qu'en fonction des quotas disponibles. Les membres signataires des statuts sont prioritaires. Un justificatif de paiement me sera transmis. Le Club des Clubs Immobiliers se réserve le droit de rembourser toute

personne, dont l'inscription au voyage ne serait pas conforme aux statuts et/ou règlement du Club des Clubs Immobiliers. Les inscriptions validées et confirmées par mail ne seront pas remboursées. Si je suis empêché(e), je pourrai faire bénéficier de ma place un autre membre de mon club, une personne d'un autre club inscrit sur la liste d'attente tenue par l'Association «Le Club des Clubs Immobiliers», s'il y a encore des personnes inscrites sur cette liste, ou à défaut, toute autre personne de mon choix. «J'ai bien noté que ce voyage est organisé à titre bénévole et amical par les associations

d'anciens élèves, que chaque participant participe au voyage à ses risques et périls, et que je ne pourrai donc pas tenir pour responsable l'Association «Le Club des Clubs Immobiliers» de tout incident ou accident qui pourrait m'arriver durant ce voyage». En application de l'article 37 de la loi du 6 janvier 1978, les informations ci-dessus sont indispensables au traitement des réservations et sont communiquées aux destinataires la traitant. Elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès et de rectification auprès du Club des Clubs Immobiliers. Vos coordonnées ne seront pas cédées.